

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2021-05/C03-15

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-05/C03-15 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « bureau de chiropraticien » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5480-5484, rue Jean-Talon Est, lot numéro 1 123 417 du cadastre du Québec.

Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 en date du 16 juillet 2021, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

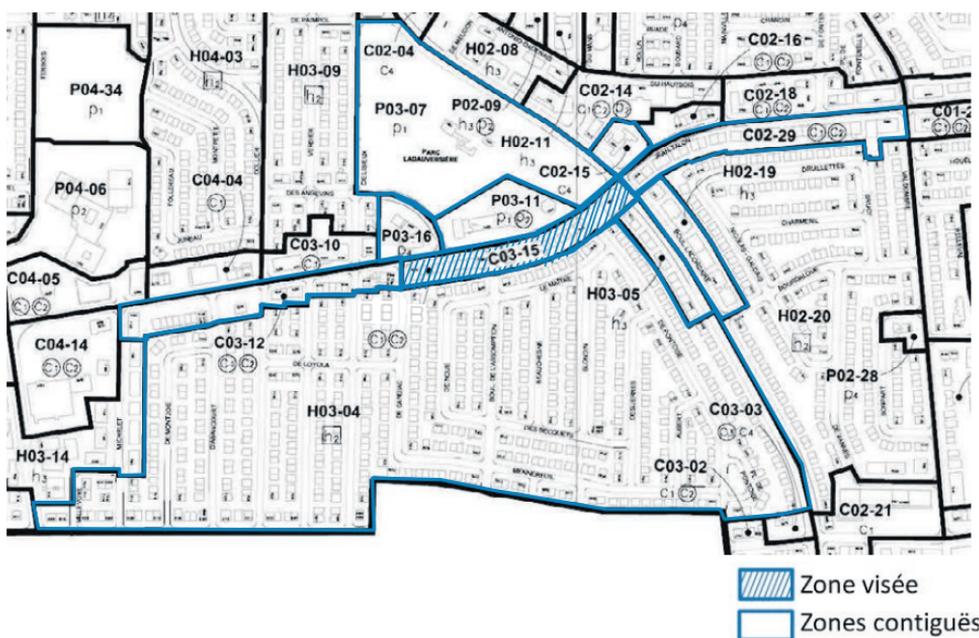
Cette consultation écrite se déroulera du **12 au 26 janvier 2022 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sle.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**. Durant toute la période de la consultation écrite, les questions et commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront diffusés au fur et à mesure sur le site Internet de l'arrondissement.

Le premier projet de résolution vise à permettre l'occupation d'un local au 5484, rue Jean-Talon Est, aux fins de l'usage « bureau de chiropraticien » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5480-5484, rue Jean-Talon Est.

Ce premier projet de résolution vise la zone Commerce C03-15 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire quant à l'usage « bureau de chiropraticien » au rez-de-chaussée, sur la rue Jean-Talon et à la superficie de plancher autorisée. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.

PPCMOI 2021-05/C03-15



Le premier projet de résolution, la présentation relative à ce premier projet de résolution et les questions et commentaires qui seront reçus et les réponses qui seront fournies par l'arrondissement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Montréal, le 11 janvier 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard